Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_070-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 12 MAI 2026

L'an deux mille vingt six, le **douze mai** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :
Mme Julie LEMAITRE a donné procuration à Mme Martine HERNOT
Mme Solenn INIZAN a donné procuration à Mme Cristina FEUNTEUN

Secrétaire de séance : Mme Isabelle HERVE
Assistaient également : Mme Laurence RAPENDY (DGS) et M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2026-070

Rapporteur : Vanessa RIVET, Adjointe au Maire à l'Enfance, Jeunesse et Éducation

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION - ORGANISATION DES ACCUEILS DE LOISIRS - ÉTÉ 2026

1) Dates d'ouvertures

ENFANCE : du lundi 6 juillet 2026 au vendredi 28 août 2026
Centre de loisirs fermé le lundi 31 août 2026 (pré-rentrée)

JEUNESSE : du lundi 29 juin 2026 au vendredi 28 août 2026
Local Ados fermé le lundi 31 août 2026

2) Lieux d'accueil

Âge et période	3 à 5 ans *	6 à 12 ans **	11 à 17 ans ***
Juillet	Centre de loisirs Les Loustics	Centre de loisirs Les Loustics	Clef des Arts
Août	Centre de loisirs Les Loustics	Centre de loisirs Les Loustics	Clef des Arts

* âge minimum 3 ans au début du séjour retenu et de l'accueil
** âge minimum 6 ans au début du séjour retenu et de l'accueil
*** âge minimum 11 ans ou entrée en 6ème effective au début du séjour retenu et de l'accueil

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_070-DE

3) Inscriptions

Les inscriptions pour le Centre de loisirs Les Loustics seront directement enregistrées auprès du Centre de loisirs entre le 1er juin et le 21 juin 2026.
Les familles devront préciser leur choix de jours lors de l'inscription.

Cas des inscriptions hors délai :
Toute demande de nouvelle inscription ou d'ajout de journées supplémentaires, devra être effectuée au plus tard le jeudi précédant la semaine concernée par la demande. Elles seront conditionnées aux places disponibles.
Passé ce délai, pour des questions d'organisation, ces demandes seront automatiquement refusées.

Deux modalités d'inscription au choix :
- Numérique : mise en ligne des dossiers d'inscription (téléchargeables sur le site internet de la Ville) avec la possibilité de retourner les documents sur l'adresse mail dédiée à la prise d'inscription : ete2026@ville-tregueux.fr.

- Papier : mise à disposition des dossiers (papiers) à l'entrée du Centre de loisirs Les Loustics avec une boîte spécifique pour le retour de ceux-ci. Une boîte sera également installée à l'accueil de la mairie.

Les **inscriptions du secteur jeunesse** seront enregistrées auprès du service jeunesse, à partir du lundi 15 juin 2026, selon des programmations à la semaine.

Modalités d'inscription :
- Mise en ligne des programmes de la semaine (sur le site Internet de la Ville).
- Inscriptions par mail la semaine précédente.

Les **inscriptions pour les camps** du Centre de loisirs Les Loustics et du Local Ados :

Une soirée relative aux inscriptions pour les mini-camps et les séjours ados, se tiendra le mercredi 3 juin 2026 de 19h à 20h30 dans le hall de Bleu Pluriel.

Camps et Séjours 2026 :

MINI-CAMPS :

Séjour 1 : Base de Loisirs PONT QUERRA à Plémet
Dates : du mercredi 15 juillet 2026 au vendredi 17 juillet 2026
Effectifs : 16 places - 6-12 ans
Encadrement : 2 animateurs

Séjour 2 : Base de Loisirs PONT QUERRA à Plémet
Dates : du mardi 21 juillet 2026 au vendredi 24 juillet 2026
Effectifs : 16 places - 6-12 ans
Encadrement : 2 animateurs

SÉJOURS ADOS :

Séjour 1: Camping de la Récré, Milizac
Dates : du lundi 6 juillet 2026 au vendredi 10 juillet 2026
Effectifs : 12 jeunes - 15/17 ans
Encadrement : 2 animateurs

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_070-DE

Séjour 2 : Camping Beauséjour, Saint-Samson-sur-Rance
Dates : du lundi 20 juillet 2026 au jeudi 23 juillet 2026
Effectifs : 12 jeunes - 12/17 ans
Encadrement : 2 animateurs

Séjour 3 : Camping Aquarev, Loudéac
Dates : du lundi 27 juillet 2026 au jeudi 30 juillet 2026
Effectifs : 12 jeunes - 11/ 14 ans
Encadrement : 2 animateurs

Séjour 4 : Camping municipal de St Efflam, Plestin les grèves
Dates : du lundi 17 août 2026 au vendredi 21 août 2026
Effectifs : 12 jeunes - 11/17 ans
Encadrement : 2 animateurs

Les inscriptions au Centre de Loisirs Les Loustics ou au Local Ados ne seront prises que si les familles sont à jour de leurs factures délivrées par le service Enfance Jeunesse Éducation ou qu'elles ont engagé une démarche auprès du Trésor Public pour échelonner la dette (sur justificatif).

4) Les horaires des accueils de loisirs :

	3-5 ans	6-12 ans	11-17 ans
Accueil	7h30 à 9h	7h30 à 9h	9h à 18h
Activités	9h à 17h30	9h à 17h30	Horaires adaptés
Fermeture	18h15	18h15	selon la programmation

5) Les tarifs

Les tarifs proposés pour l'été 2026 ont été votés par délibération n°2026-011 du 4 février 2026.

Précisions pour le Centre de loisirs Les Loustics :
- La souscription au forfait 5 jours (tarif avantageux) n'est possible que durant la campagne d'inscription soit du 1er au 21 juin 2026.

6) Les activités

L'ouverture du Centre de loisirs Les Loustics et du Local Ados, ainsi que leurs activités proposées seront conditionnées et conformes à l'évolution des protocoles gouvernementaux relatifs aux Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

7) La facturation :

La totalité des présences sera prélevée ou à régler pour le 30 septembre 2026 au vu de la facture transmise à partir de mi-septembre.

En cas de désistement, la réservation sera facturée. La déduction d'une ou de plusieurs journées d'absence ne sera effectuée que sur présentation d'un certificat médical reçu avant le 28 août 2026.
Les familles non prélevées auront diverses possibilités de modes de paiement en se rapportant aux références mentionnées sur les factures.

Les familles ont la possibilité de régler tout ou partie de leur facture en chèque CESU ou ANCV.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260512-DB_2026_070-DE

Ceux-ci seront à déposer en mairie uniquement sur la période du 17 au 28 Août et seront déduits directement de la facture. Le montant des chèques CESU ou ANCV ne pourra pas être supérieur au montant dû.

Les familles qui bénéficient de l'aide VACAF devront prendre un rendez-vous auprès du service Enfance Jeunesse Éducation afin de remettre un dossier contenant la copie de la notification CAF pour l'aide VACAF ainsi qu'une attestation sur l'honneur relative à l'utilisation de l'aide VACAF. Le montant de l'aide accordée par la CAF sera automatiquement déduit de la facture adressée par la commune de Trégueux.

Vu l'avis de la commission Enfance Jeunesse Education du 28 avril 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE les propositions d'organisation des centres de loisirs pour l'été 2026.**

A Trégueux, le 21 mai 2026

La secrétaire de séance,

Mme Isabelle HERVÉ

Le Maire,

Mme Sandra LE MEUR